



Université du Québec en Outaouais

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal

**Soixante-deuxième réunion
tenue le vendredi 8 mai 2009,
au local E-2300 du Pavillon Alexandre-Taché.**

Confirmé le 24 août 2009

Procès-verbal de la soixante-deuxième réunion de la sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le vendredi 8 mai à 9 h, au local E-2300 du Pavillon Alexandre-Taché et ajournée au 19 mai 2009 à 13 h 30, au CRTL, local F-3029.

ASSEMBLÉE DU 8 MAI 2009

	PRÉSENT	ABSENT
Président		
Hurtubise, Denis Doyen des études	X	
Membres		
Briand, Louise Professeure, Sciences comptables	X	
Charbonneau, Alain Professeur, Informatique et ingénierie	X	
Daigneault, Ginette Professeure, École multidisciplinaire de l'image	X	
Gosselin, Eric Professeur, Relations industrielles	X	
Laberge, Martin Professeur, Sciences sociales	X	
Lussier, Madeleine Professeure, Sciences comptables	X	
Sinclair, Francine Professeure, Sciences de l'éducation	X	
Bédard, René Chargé de cours, Sciences de l'éducation		X
Gilbert, Luce Chargée de cours, Études langagières	X	
Observateurs		
Bondaz, Robert Registraire		X
Godon, Daniel (Remplaçant d'Hélène Larouche Directrice, Service de la bibliothèque)	X (quitte à 11 h 45)	
Chénier, Lucie Coordonnatrice, Décanat des études	X	
Secrétaire		
Lapointe, Geneviève Agente de recherche Décanat des études	X	

ASSEMBLÉE DU 19 MAI 2009

	PRÉSENT	ABSENT
Président		
Hurtubise, Denis Doyen des études	X	
Membres		
Briand, Louise Professeure, Sciences comptables	X (<i>quitte à 16 h 35</i>)	
Charbonneau, Alain Professeur, Informatique et ingénierie	X	
Daigneault, Ginette Professeure, École multidisciplinaire de l'image		X
Gosselin, Eric Professeur, Relations industrielles	X (<i>quitte à 16 h 45</i>)	
Laberge, Martin Professeur, Sciences sociales		X
Lussier, Madeleine Professeure, Sciences comptables	X	
Sinclair, Francine Professeure, Sciences de l'éducation	X (<i>quitte à 16 h 35</i>)	
Bédard, René Chargé de cours, Sciences de l'éducation	X	
Gilbert, Luce Chargée de cours, Études langagières	X	
Observateurs		
Bondaz, Robert Registraire		X
Larouche, Hélène Directrice, Service de la bibliothèque	X (<i>quitte à 15 h</i>)	
Chénier, Lucie Coordonnatrice, Décanat des études	X	
Secrétaire		
Lapointe, Geneviève Agente de recherche Décanat des études	X	

Le président de la sous-commission des études, M. Denis Hurtubise, Doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 05.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

On propose d'ajouter un point concernant le cours COM 1203 entre les points 9 et 10.

Sur proposition de monsieur Alain Charbonneau appuyée par monsieur Martin Laberge, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2- Adoption du procès-verbal de la soixante-et-unième réunion
- 3- Affaires découlant de la dernière réunion
- 4- Évaluation périodique du diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3164) : document complémentaire
- 5- Modification du baccalauréat en sciences comptables, du certificat en comptabilité générale et du certificat en sciences comptables
- 6- Régime des études de cycles supérieurs : modification (politique linguistique)
- 7- Modification aux règlements particuliers concernant les types d'admission aux programmes de cycles supérieurs
- 8- Admission base adulte : module des sciences sociales
- 9- Modification aux modalités de l'admission au certificat en technologies de l'information
- 10- Cours COM 1203
- 11- Mandat de la sous-commission des études
- 12- Prochaine réunion et levée de l'assemblée

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SOIXANTE-ET-UNIÈME RÉUNION

Le texte du procès-verbal est corrigé de la manière suivante :

- Page 3, troisième point, quatrième ligne : on enlève le «s» au mot «reçue»;
- Page 4, sixième point, première ligne : on ajoute un «e» au mot «assemblée».

Sur proposition de madame Madeleine Lussier appuyée par madame Luce Gilbert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la soixante-et-unième réunion de la SCÉ, sous réserve des modifications apportées en séance.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le président de l'assemblée informe les membres de la SCÉ que le projet de création d'un programme court de premier cycle de formation complémentaire (Conservatoire) a été approuvé par la commission des études et qu'il sera soumis au prochain conseil d'administration. Quant à la modification du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle,

le projet doit être soumis de nouveau à la commission des études. Finalement, le projet de certificat en psychologie a été révisé et adopté par le conseil d'administration.

4. ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN ADMINISTRATION SCOLAIRE (3164) : DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

Madame Francine Sinclair se retire pour l'analyse du dossier.

À la demande de la SCÉ, un complément d'information est soumis à l'assemblée. Le document clarifie l'information sur la clientèle potentielle et comprend une nouvelle recommandation qui démontre une meilleure adéquation entre les faiblesses identifiées par le rapport et les recommandations finales. La SCÉ est d'avis que le complément d'information répond aux demandes formulées par l'assemblée.

Sur proposition de monsieur Martin Laberge appuyée par madame Madeleine Lussier, les membres conviennent à l'unanimité de confirmer que le dossier d'évaluation satisfait aux exigences de la Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais et de recommander à la commission des études de recevoir le dossier d'évaluation du DESS en administration scolaire (3164) (résolution 62-SCE-124).

5. MODIFICATION DU BACCALAURÉAT EN SCIENCES COMPTABLES, DU CERTIFICAT EN COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DU CERTIFICAT EN SCIENCES COMPTABLES.

Le projet de modification présenté à l'assemblée fait suite à l'évaluation du programme qui a eu lieu en 2007-2008. Le projet tend également à répondre aux exigences de formation des trois ordres comptables.

On précise que les modifications seront effectives trimestre après trimestre et que les étudiants seront avisés par écrit des changements apportés au programme. Il est également convenu de préciser davantage le choix des cours d'enrichissement.

Mesdames Madeleine Lussier et Louise Briand quittent la salle de réunion.

L'assemblée convient qu'un bon suivi a été effectué pour certaines recommandations, mais que d'autres n'ont pas été mises en œuvre ou sinon seulement de façon partielle. Il est convenu d'inviter le module des sciences comptables à soumettre un rapport sur les suivis donnés aux autres recommandations.

Sur proposition de monsieur Eric Gosselin appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (7766), du certificat en comptabilité générale (4227), et du certificat en sciences comptables (4138) et de recommander à la commission des études d'inviter le module concerné à produire un rapport dans un an sur les suites données aux recommandations 5, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15 (résolution 62-SCE-125).

Faute de temps, l'assemblée convient de revoir l'ordre du jour et de traiter les points 7 et 9 de l'ordre du jour.

6. MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS PARTICULIERS CONCERNANT LES TYPES D'ADMISSION AUX PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS

Le président de l'assemblée soumet un projet de modification aux règlements particuliers concernant les types d'admission aux programmes de cycles supérieurs. Il s'agit essentiellement d'ajouter l'admission en propédeutique aux types d'admission aux cycles supérieurs afin de permettre une plus grande flexibilité pour l'entrée des candidats.

Sur proposition de monsieur Martin Laberge appuyée par madame Luce Gilbert, les membres conviennent à l'unanimité de recommander à la commission des études d'ajouter, dans les règlements relatifs à l'admission des programmes de cycles supérieurs qui n'en font pas état, la mention de l'admission en propédeutique (résolution 62-SCE-126).

7. MODIFICATION AUX MODALITÉS DE L'ADMISSION AU CERTIFICAT EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Monsieur Alain Charbonneau présente un projet de modification visant à lever la subordination de l'offre d'admission au certificat en technologies de l'information à un seuil minimal de nouveaux inscrits. Une analyse jointe à la proposition permet de constater les retombées bénéfiques pour l'UQO.

L'assemblée suggère d'ajouter l'explication relative à l'évolution du programme dans la résolution de la SCE. On convient également que les cours propres au programme seront mis à l'horaire de façon occasionnelle.

Sur proposition de madame Madeleine Lussier appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à l'unanimité de recommander à la commission des études de lever la subordination de l'offre d'admission au certificat en technologies de l'information à un seuil minimal de nouveaux inscrits. Il est entendu que les cours propres au programme seront mis à l'horaire de façon occasionnelle (résolution 62-SCE-127).

Le président de l'assemblée propose de suspendre la rencontre. Il est convenu d'ajourner la réunion au 19 mai 2009.

Levée de l'assemblée à 11 h 54.

ASSEMBLÉE DU 19 MAI 2009

Le président de la sous-commission des études, M. Denis Hurtubise, Doyen des études, constate le quorum et déclare la deuxième séance de l'assemblée ouverte à 13 h 37.

Pour la reprise des travaux, le président de la SCÉ propose des ajouts à l'ordre du jour. Les documents afférents aux nouveaux projets ont exceptionnellement été acheminés via courriel.

Sur proposition de monsieur Alain Charbonneau appuyée par monsieur Martin Laberge, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

8- Régime des études de cycles supérieurs : modifications (politique linguistique)

9- Admission base adulte : module des sciences sociales

10- Cours COM 1203

- 11- Passage accéléré au doctorat (modification du Régime des études de cycles supérieurs)
- 12- Modifications aux conditions d'obtention de la maîtrise en relations industrielles et ressources humaines
- 13- Attestation d'absence
- 14- Mandat de la sous-commission des études
- 15- Questions diverses
- 16- Prochaine réunion et levée de l'assemblée

8. RÉGIME DES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS : MODIFICATIONS (POLITIQUE LINGUISTIQUE)

Le doyen des études a reçu le mandat de proposer aux instances des modifications au Régime des études de cycles supérieurs, en vue de la mise en œuvre de la politique linguistique de l'Université.

Le projet soumis aux membres de la SCÉ vise à modifier le Régime des études de cycles supérieurs afin d'inclure, dans les conditions d'admission, l'exigence de la connaissance fonctionnelle du français, et d'intégrer dans ledit régime les paramètres des programmes multilingues et des versions multilingues des programmes existants.

Les membres conviennent de préciser que la modification s'applique également aux programmes de doctorat de 90 crédits et de 120 crédits ainsi qu'à tous les programmes de cycles supérieurs.

Sur proposition de madame Louise Briand appuyée par madame Madeleine Lussier, les membres conviennent à l'unanimité, sous réserve des modifications apportées en séance, de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de modification du Régime des études de cycles supérieurs, en vue de la mise en œuvre de la politique linguistique de l'Université (résolution 62-SCE-128).

9. ADMISSION BASE ADULTE : MODULE DES SCIENCES SOCIALES

Suite à la résolution adoptée par la CÉ concernant l'admission sur la base adulte, le module des sciences sociales propose de préciser les critères d'admission sur la base adulte afin d'être en mesure d'évaluer la nature des connaissances spécifiées.

Sur proposition de monsieur Eric Gosselin appuyée par madame Luce Gilbert, les membres conviennent à l'unanimité, sous réserve des modifications apportées en séance, de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de conditions particulières d'admission sur la base adulte pour l'ensemble des programmes de premier cycle en sciences sociales :

- Être âgé(e) d'au moins 21 ans, et
 - Posséder une culture générale en sciences humaines ou en sciences sociales : le (la) candidat(e) manifestera ses aptitudes à parfaire ses connaissances et à poursuivre des études en science politique, sociologie, histoire ou communication au moyen d'un texte d'environ 300 mots rédigé en milieu contrôlé et adressé à la direction du Module des sciences sociales;

Ou

- *Avoir travaillé dans le domaine connexe à titre d'employé(e) ou de bénévole pendant une durée d'au moins 3 mois (résolution 62-SCE-129).*

10. COURS COM 1203

Mesdames Luce Gilbert et Francine Sinclair se retirent pour l'analyse du dossier.

Le président de l'assemblée informe les membres de la SCÉ que le secteur de l'éducation a adopté une résolution afin d'offrir un nouveau cours aux quatre programmes en enseignement, et ce, en remplacement du cours COM 1203 offert par le secteur des lettres. À cet effet, le directeur du département d'études langagières juge le changement non justifié puisque le cours actuel répond, à son avis, aux besoins de formation des étudiants en enseignement.

L'assemblée convient de ne pas se prononcer et de suspendre l'étude du dossier. Il est convenu de mandater le décanat des études afin qu'une étude soit effectuée sur les critères d'appartenance départementale des cours et que dès lors le dossier soit soumis de nouveau à la SCÉ.

11. PASSAGE ACCÉLÉRÉ AU DOCTORAT (MODIFICATION DU RÉGIME DES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS)

Lors du passage du projet à la commission des études, il avait été convenu de clarifier la section 7.27, à savoir la question de l'obtention de la maîtrise dans le cadre du doctorat. À cet effet, le projet soumis aux membres de la SCÉ propose que soit spécifié le nombre de crédits (45 crédits de cycles supérieurs) et qu'il soit entendu que le grade de maîtrise avec mémoire ne pourra être conféré en contexte de passage accéléré au doctorat.

Sur proposition de madame Francine Sinclair appuyée par madame Luce Gilbert, les membres conviennent à l'unanimité de recommander à la commission des études d'approuver les modifications de l'article 7.27 du Régime des études de cycles supérieurs proposées en annexe (résolution 62-SCE-130).

12. MODIFICATIONS AUX CONDITIONS D'OBTENTION DE LA MAÎTRISE EN RELATIONS INDUSTRIELLES ET RESSOURCES HUMAINES

En rapport avec l'obtention de la maîtrise dans le cadre du passage accéléré au doctorat, le comité de programme de la maîtrise et du DESS en relations industrielles et ressources humaines a identifié les conditions d'obtentions dudit diplôme.

Sur proposition de madame Madeleine Lussier appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à l'unanimité de recommander à la commission des études d'approuver les conditions d'obtention de la maîtrise en relations industrielles et ressources humaines dans le cadre du passage accéléré au doctorat :

- *Avoir complété l'ensemble de la scolarité de doctorat (la scolarité de doctorat sera considérée comme étant complétée lorsque l'étudiant aura réussi tous les cours de son programme ainsi que l'examen rétrospectif (REI9002) et l'examen prospectif (REI9022));*
- *Le grade obtenu sera la maîtrise en relations industrielles et ressources humaines (sans mémoire 3896) (résolution 62-SCE-131).*

13. ATTESTATION D'ABSENCE

Le président de l'assemblée informe les membres de la SCÉ que lorsque le plan de formation aux cycles supérieurs prévoit trois trimestres, une autorisation d'absence est nécessaire pour l'étudiant qui souhaiterait s'absenter pour un trimestre. À l'inverse, lorsque le plan de formation prévoit seulement des activités aux trimestres d'automne et d'hiver, nul besoin d'autorisation d'absence pour la période d'été.

14. MANDAT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

Un échange a lieu au sujet du mandat de la SCÉ et de son rôle en matière d'évaluation de programmes.

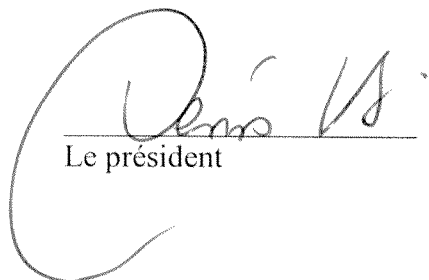
15. QUESTIONS DIVERSES

Aucun point n'a été ajouté.

16. PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La prochaine réunion sera fixée au mois d'août 2009.

La séance est levée à 17 h.


Le président


La secrétaire